



## Compte-rendu du CTSD du 07/05/2020

### DI Auvergne Rhône-Alpes

Ce CTSD en configuration exceptionnelle (audio-conférence) avait pour unique ordre du jour un point d'information sur les plans de reprise d'activité (PRA).

En annexe la déclaration liminaire de la CGT.

Les PRA ayant déjà été élaborés en l'absence de concertation avec les représentants du personnel, tout comme précédemment les plans de continuation d'activité (PCA), cette réunion s'est bornée à apporter des précisions sur les plans établis par ailleurs déjà diffusés aux agents de chaque direction.

Vous en trouverez ci dessous un florilège.

Le directeur interrégional par intérim a rappelé que ces PRA ne sont pas figés et que leur évolution devra coïncider avec la réalité. À notre interrogation, il a répondu que, dans les PRA, on tient compte des contraintes des agents avant les contraintes des services. Les chefs de service doivent faire le point.

Nous rappelons que les agents en situation de fragilité médicale qui n'auraient pas été identifiés comme tels doivent se rapprocher du médecin de prévention.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous faire remonter les difficultés rencontrées.

Il a été rappelé que priorité devait être donnée au télétravail. Des consignes sur son organisation et les modalités de suivi devraient bientôt être diffusées. Le nouveau décret 2020-524 est paru le 5 mai dernier.

Le nombre d'agent Surv par vacation n'a pas vocation à augmenter, par contre le nombre de vacations pourra passer de 1 à 2 par jour en évitant que les équipes se croisent. Toujours 2 agents par voiture et 3 par fourgon au maximum.

La santé et la sécurité des agents doit être la priorité si les conditions ne sont pas réunies, pas de contrôle. Le port du masque doit être indiqué à l'ordre de service, des consignes seront données aux CSDS et chefs d'équipe.

Les services tels que viticulture par exemple, qui devront recevoir sur rendez-vous et qui devront limiter les contrôles aux urgences, pourront continuer à fonctionner en partie en présentiel et en télétravail sans qu'il y ait besoin d'une permanence en présentiel tous les jours.

Certains services à l'image du bureau de Lyon St Exupéry devraient même voir leur nombre d'agents en télétravail augmenter par rapport à la situation pendant le confinement. Dans le cadre du PRA, le nombre d'agents disposant de connexions RAPIDO devrait augmenter. De nouveaux PC portables ont été commandés, reste à savoir quand aura lieu la livraison.

Les prestataires de nettoyage doivent être en mesure de procéder à la désinfection des locaux le cas échéant, des avenants aux contrats prévoyant des prestations améliorées ont été signés.

Les élus du SNAD CGT  
au CTSD de la DI Auvergne Rhône-Alpes